

Développement durable

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Météo-France

Commissariat général au développement durable

**Décision n° CG 2009-2802 du 28 avril 2009 portant modification de la décision n° 2009-1635
du 11 mars 2009 portant nomination des ordonnateurs secondaires**

NOR : DEVK0915047S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le président-directeur général de Météo-France,
Vu le décret n° 53-1227 du 10 décembre 1953 relatif à la réglementation comptable applicable
aux établissements publics à caractère administratif ;
Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité
publique ;
Vu le décret n° 93-861 du 18 juin 1993 modifié portant création de l'établissement public
Météo-France ;
Vu le décret du 21 avril 2006 portant nomination du président-directeur général de Météo-
France ;
Vu la décision en date du 25 octobre 2005 portant organisation générale de Météo-France ;
Vu la décision n° 2009-1635 du 11 mars 2009 portant nomination des ordonnateurs
secondaires,

Décide :

Article 1^{er}

L'article 10 de la décision n° 2009-1635 du 11 mars 2009 susvisée est ainsi modifié à compter du
4 mai 2009 :

« Article 10. – Mme Michèle Champagne, directeur de la direction interrégionale Centre-Est, est
nommée ordonnateur secondaire de la direction interrégionale Centre-Est. »

Article 2

Le secrétaire général est chargé de l'exécution de la présente décision.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, de l'énergie, du
développement durable et de l'aménagement du territoire.

Fait à Paris, le 28 avril 2009.

Le président-directeur général,
F. JACO